

Coup de cœur

Vraiment d'utilité publique ?

@ « L'Ayraultport » Notre-Dame-des-Landes, le barrage de Sivens, le Center Parc de Roybon (38), la carrière de Bèdeilhac-et-Aynat (09) et tous ces grands projets inutiles sont précédés par ces fameuses, parfois fumeuses enquêtes dites d'utilité publique brandies systématiquement comme exercice de la démocratie, de l'implication des citoyens... Trompe-l'œil, escroquerie intellectuelle parfois, voire souvent. Qui a eu l'occasion de donner son avis à l'une d'elle, le constate immédiatement. Quand le dossier est complet,

pas toujours le cas non plus, on sent d'emblée que le projet n'en est déjà plus un, que c'est bouclé, verrouillé, malgré les remarques et questions que peuvent formuler les particuliers que nous sommes. Ne nous leurrions pas, ce n'est hélas pas près de changer car tellement d'intérêts d'élus, de leurs copains... étant en jeu, les pseudo-règles subsisteront, satisfaisant les quidams naïfs qui n'ont toujours pas compris que la démocratie ce n'est pas ça !

M. Gilbert PELAINGRE
54740 Lemainville

Inutile démocratie

@ Un « coup de cœur » (sic) du lundi 8 décembre 2014 s'en prend aux « fumeuses enquêtes dites d'utilité publique » appliquées « aux grands projets inutiles » avec un jugement sans appel : « trompe-l'œil, escroquerie intellectuelle, intérêts d'élus et de leurs copains... ».

Ce réquisitoire à la Prévert révèle combien son auteur est passionné par la démocratie ! Si l'on comprend bien, il faut évidemment consulter le peuple autrement. Dès que divers opposants manifestent contre un projet, ou tentent de le bloquer par la révolte sociale, on doit faire basculer le droit en leur faveur.

Les procédures dictées par la loi, même si elles durent plusieurs années, n'ont évidemment aucun crédit aux yeux de toute minorité contestataire et activiste.

Les citoyens doivent comprendre désormais que la mise en œuvre de formes démocratiques en toutes circonstances et notamment dans le cadre des enquêtes d'utilité publique (dont les conclusions sont importantes et suivies), devient perverse dès qu'un individu ou un groupe veut leur substituer « sa propre démocratie ». Comme l'adhésion unanime est exclue en matière d'aménagement du territoire, les majorités, généralement silencieuses, n'ont plus qu'à se soumettre et ratifier poliment le statu quo et les inerties.

Bravo l'artiste et Vive la France !

M. Jacques BRETON – 25000 Besançon